

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

29 novembre

En 1633, à Paris, en la maison de Mlle Le Gras, proche Saint-Nicolas du Chardonnet — rue des Fossés-Saint-Victor — *trois ou quatre filles s'assemblent pour apprendre à servir les pauvres...* C'est une considération d'utilité pratique qui est à l'origine de ce petit fait : les détails concrets et peu ragoûtants de la Charité en exercice apparaissent aux Dames des Confréries parisiennes de la Charité, comme incompatibles avec leur haute condition sociale. Elles avaient donc confié ces basses besognes à leurs servantes ; mais c'était là un supplément de travail qui ne plaisait guère à ces filles... Monsieur Vincent a prié, réfléchi... Pourquoi ne pas confier à Mlle Le Gras — alors supérieure de la confrérie de la Charité de sa paroisse — le soin de “dresser” (le mot est de lui) quelques filles à l'accomplissement surnaturel de ce service matériel des pauvres ?... C'est cette idée qui, aujourd'hui, entre dans la voie des réalisations. Et c'est ce jour qui est bien le jour de naissance de la petite Compagnie des servantes des pauvres malades. Il ne nous en reste aucun acte officiel de fondation ; nous ignorons le nombre exact et le nom des premières filles qui commencent, à cette date, leur probation sous la conduite de Mlle Le Gras. Qu'importe ! l'œuvre réussira en raison même de l'humilité de ses commencements. A l'anonymat des premières servantes des pauvres, l'inspiration populaire suppléera en leur donnant le beau nom de Filles de la Charité (1).

Ce sont les pierres de fondation de la Compagnie des Filles de la Charité. Ce petit groupe devient, pour ces paysannes, un lieu de formation, de réflexion, de soutien dans leur vie spirituelle et de service. (C)

En 1688, au petit *hôpital d'Ault*, bourg proche d'Abbeville, arrivée de Sœur Adrienne Froissard et Sœur Marie Martin, envoyées pour soigner les malades tant du dedans que du dehors de l'hôpital. Un procès verbal de leur arrivée est rédigé et signé par les Administrateurs et expédié à la Maison Mère à Paris. (C)

En 1696, l'Evêque de *Senlis*, comme administrateur de l'Hôtel Dieu de sa ville signe avec Mère Mathurine Guérin et les Sœurs officières le contrat d'établissement de trois Sœurs pour le service des malades de l'Hôtel Dieu. (C)

En 1700, devant les notaires du Châtelet de Paris, un contrat est signé d'une part par Monsieur Gazane, prêtre de Bordeaux, délégué du Curé de la paroisse *Saint-Michel* et de la Présidente des Dames de la Charité, et la Compagnie des Filles de la Charité représentée par Mère Julienne Laboue et ses officières, Sœurs Louise Texier, Marie Chevalier et Geneviève David, et par Monsieur Nicolas Pierron. Les Sœurs envoyées pour le service des malades de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux sont arrivées l'année précédente. (C)

En 1909, à Paris, chez les Filles de la Charité de la rue des Bernardins, trente jeunes filles se réunissent : quinze d'entre elles appartiennent à des familles aisées, les quinze autres viennent du patronage des Sœurs. Elles veulent se former à la pratique de la Charité, par la visite des pauvres à domicile. C'est l'abbé Lenert, curé de Saint Nicolas du Chardonnet, qui a eu l'idée de mettre l'accent sur ce que saint Vincent a inscrit dans le règlement de la Confrérie de la Charité approuvé en 1617 par l'archevêque de Lyon : il y était dit que l'œuvre se composerait de femmes, mariées ou veuves, et aussi de jeunes filles... L'abbé Lenert préside cette première réunion, tenue en ce jour en souvenir du 29 novembre 1633, en cette même paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet. M. Villette, procureur de la Mission, et sous-directeur général des Dames de la Charité, donne lecture des lettres approuvées par l'archevêque de Paris, et qui agrègent la nouvelle association à la grande famille de saint Vincent de Paul... Ainsi naquit l'œuvre des Louise de Marillac. L'Association, actuellement répandue dans tout l'univers est le rameau verdoyant qui, poussé sur le tronc séculaire de la Charité vincentienne, l'enrichit de fleurettes de qualité (2).

1) Coste, t. 265 ; Léonce Cellier : “Les Filles de la Charité” pp. 147-150.

2) Rapport général sur l'Œuvre des Dames de la Charité, 1910, p. 36.